L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, | NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 15 JUIN 1865. | Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 15 JUIN.

☞ On trouvera à la deuxième page, les nouvelles que contenait notre édition d'hier soir ; les départs de navires et de bateaux, des ventes par le sherif, ainsi que nombre de nouvelles annonces, qui n'ont pu trouver place à la 1ère page.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces.

Par le Shérif—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain dans le Deuxième District, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent faisant face à la rue de la Levée, entre Dumaine et Madison.

Par G. Leaumont—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Livaudais, paroisse d'Orléans, ainsi que deux autres lots de terre, même faubourg.

Par René Gutierrez—au No 330 de la rue d'Orléans, meubles, matelas, linge de corps, &c.

Par J. P. Boisseau—au coin des rues Magasin et Gravier, sucre, épaules et tabac.

Par E. Roger & Co—aux Nos 45 & 47 de la rue Vieille Levée, bijouterie, marchandises sèches, linge fait et chapeaux.

Par Montgomery & Bros—au No 89 de la rue du Camp, coton. Et au pied de la rue Ste Anne, la goëlette Hope.

Par S. Guinault—encoignure des rues Français et de l'Avenue du canal Marigny, une vacherie.

Par McCerren & Landry—au Masonic Hall, un lot de meubles.

Par D. E. Morphy—au No 47 rue des Magasins, 120 sacs de sel de Liverpool.

Par W. P. Vincent—à sa salle d'encan, rue de Chartres, toile d'Irlande, indiennes, bareges, mozambiques, coton, bonneterie, &c.

REVOLUTION
Dans la fabrication du sucre.

Au moment où il vient de s'opérer dans le système du travail usité sur les plantations sucrières une révolution radicale qui rend plus difficiles les conditions des producteurs en augmentant les frais de la main d'œuvre, nous sommes heureux de signaler à l'attention des habitants une invention qui est de nature à révolutionner la fabrication du sucre. Nous avons toujours cru que les difficultés qui devaient nécessairement surgir de l'émancipation des noirs pourraient être amoindries, sinon aplanies, par l'introduction de machines nouvelles. C'est à la science qu'il faut demander le moyen de remplacer en partie les bras qui vont faire défaut à l'agriculture. En attendant l'introduction de la charrue à vapeur dans les champs de cannes et l'invention de machines à couper la canne, nous pouvons déjà donner la description d'un procédé qui simplifie les opérations de la sucrerie et donne, assure-t-on, une augmentation de vingt pour cent dans les résultats.

Ce procédé qui vient d'être l'objet d'essais pratiques dans l'île d'Antigua, une des Antilles anglaises, est basé sur les découvertes faites par un Anglais de Manchester, M. Fryer, au sujet des changements chimiques que l'ébullition fait subir au jus de la canne. La différence entre l'ancien procédé et le nouveau consiste en ce que le planteur au lieu de tirer de la canne trois produits distincts, le sucre, la mélasse et le rum, n'en tire plus qu'un seul qui forme une masse solide ou concrète.

Cette masse concrète s'obtient en faisant évaporer par les moyens indiqués plus bas, toute l'eau que contient le jus de canne, on recueille alors un résidu, d'abord malléable, qui se durcit à l'air et qui peut ensuite être transporté en sacs, sans qu'on ait à craindre sa détérioration ni coulage. Les avantages sont : une économie dans la main d'œuvre, une augmentation dans le rendement et une économie dans le transport. Le planteur n'a plus à s'occuper de faire de mélasse, ni de rhum, il n'a plus besoin de purgerie ni de boucauts. Il transforme le jus de canne en un produit solide, et c'est ensuite l'affaire du raffineur de le transformer en sucres de différentes qualités, en mélasse ou en rhum. L'industrie sucrière se trouve par là simplifiée et le travail reparti à chacun suivant sa spécialité. En faisant dissoudre dans l'eau le sucre concret on obtient un liquide semblable au jus de canne.

Comme on le voit l'invention dont il s'agit n'est pas autre chose qu'un procédé de dessication dont le principe n'a rien de nouveau. L'application du principe a depuis longtemps été faite aux conserves alimentaires, notamment au bouillon et au lait ; elle l'a été également aux décoctions de bois de teinture. Quant au procédé en lui-même il peut varier. Celui qui se trouve décrit dans l'article que nous reproduisons ci-dessous, consiste dans l'évaporation obtenue à l'aide de l'air chaud mis en contact avec le jus de canne au moyen d'un mécanisme plus ou moins ingénieux. On emploie dans diverses industries et notamment pour fabriquer les extraits de bois de teinture un procédé de dessication encore plus simple, plus rapide et plus économique au moyen du vide produit par un jeu de pompes aspirantes. Ce procédé nous paraîtrait mieux convenir à une opération aussi considérable que celle de la dessication du jus de cannes. L'idée de la concrétion du jus de canne une fois entrée dans le domaine de la pratique, il est certain que les essais ne manqueront pas et que l'expérience ne tardera pas à indiquer quel est le meilleur système.

Voici la description de l'appareil en question tirée du *Times* d'Antigua du 15 avril 1865 et que nous reproduisons du *Times* de notre ville.

Le concréteur.

Au rédacteur du Times d'Antigua : Permettez-moi de vous transmettre une description du *Concretor* telle que je puis la formuler d'après la description verbale que M. Fryer a bien voulu me donner.

Le problème qu'il s'est posé n'était rien moins que d'évaporer jusqu'à une sécheresse aussi parfaite que possible, de grandes masses de liquides, dans le temps le plus court possible, sans dépasser un certain degré de chaleur. Les différentes parties de ce problème semblent tellement contradictoires qu'il ne faut pas s'étonner si la solution a coûté à l'inventeur un travail de dix ans. On peut se faire une idée du résultat qu'il a obtenu en jetant un verre d'eau sur un pavage en pierre exposé au vent et au soleil. Chaque goutte d'eau serait séchée longtemps avant que la même quantité d'eau versée dans une petite casserole profonde eût pu être mise en ébullition même sur un feu ardent, et cependant aucune particule n'eût été à aucun moment exposée à une température plus élevée que celle des pavés chauffés par le soleil.

La machine se compose de trois parties principales : le plateau, le cylindre et le tambour. Je vais les décrire dans cet ordre :

I—Le plateau est placé aussi près que possible du moulin à canne et reçoit directement le jus des rouleaux. Il est en fonte, et a 25 pieds de long sur 6 de large (je crois) et 6 pouces de profondeur. Il est traversé par des côtes ou rainures, qui courent dans presque toute la longueur du plateau, les espaces vides alternant de chaque côté. Le plateau n'est pas fondu en une seule pièce mais en plusieurs longueurs qui s'adaptent les unes dans les autres ; et dans le cas où un des morceaux se trouve endommagé, on peut l'enlever et le remplacer par un autre.

La figure ci-dessous peut en donner une idée:

A

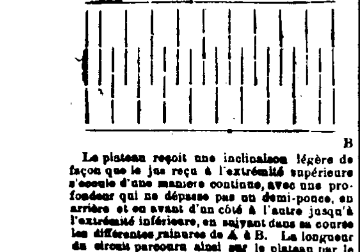

B

Le plateau reçoit une inclinaison légère de façon que le jus reçu à l'extrémité supérieure s'écoule d'une manière continue, avec une profondeur qui ne dépasse pas un demi-pouce, en arrière et en avant d'un côté à l'autre jusqu'à l'extrémité inférieure, en suivant dans sa course les différentes rainures de A à B. La longueur du circuit parcouru ainsi sur le plateau par le jus est de 120 yardes.

Sous le plateau se trouve un fourneau dont la flamme se jette en larges nappes sur le fond inférieur du plateau, grâce à un tirant d'air parfaitement établi. Le temps nécessaire au passage du jus dans le plateau est d'environ cinq minutes, et dans ce court espace de temps les quinze seizièmes de l'eau sont déjà expulsés et le jus est déjà devenu épais.

II—En quittant le plateau, la liqueur passe de suite dans la seconde partie de la machine appelée le cylindre. Ce cylindre est en cuivre, a 20 pieds de long et 3 pieds 6 pouces de diamètre, et il reçoit un mouvement de rotation lente d'environ 20 tours par minute, au moyen d'une petite machine qui y est reliée dans ce but. Le cylindre est partiellement ouvert aux deux extrémités qui ne sont fermées que par une étroite bordure, ayant la forme d'un anneau plat et qui retient une petite quantité de la liqueur dans la partie plus basse, d'où la révolution constante du cylindre entraîne une pellicule épaisse ou un mince filet de sirop. Le dehors du cylindre est chauffé d'une façon que je ne puis décrire, par la chaleur perdue du plateau ou de son fourneau ou de tous deux.

Un courant d'air, fortement chauffé par la vapeur perdue de la petite machine à vapeur est chassé à travers l'intérieur du cylindre. Quelque chaud que soit cet air, il est impossible qu'il brûle le sirop, car la chaleur est instantanément absorbée par l'évaporation des particules d'eau qu'entraîne le courant d'air.

Un arrangement ingénieux, dont je ne connais pas les détails, fait entrer la liqueur dans le cylindre et l'en fait sortir d'une manière continue. Quand on se rappelle que sa surface intérieure expose à l'action du courant d'air chaud une surface de sirop de plus de 192 pieds carrés, on ne peut s'étonner que la dessication s'opère très rapidement.

Quand la liqueur est enlevée du cylindre après y avoir séjourné quelques minutes, elle n'est plus susceptible de fermentation, et le sirop ainsi concentré pourrait être ainsi mis en bouteilles ou en futailles pour être expédié. Mais on emporterait avec le sucre une petite quantité d'eau et il y aurait encore risque de coulage. C'est pour éviter cela qu'on fait passer le produit par la troisième et dernière partie de la machine appelée le tambour.

III—Ce tambour est un grand cylindre de fer de 4 pieds de long sur 4 pieds de diamètre, chauffé à l'intérieur aussi par la vapeur perdue de la petite machine, et le sirop y est distribué sur la surface. Le tambour subit un mouvement de rotation lente (d'environ deux révolutions par minute) et sa surface est exposée à un courant d'air chaud qui enlève du sirop les dernières particules d'eau et achève de rendre le sucre concret.

Le sucre concret est enlevé au fur et à mesure par une ratissoire attachée dans ce but. Quand il est chaud il est malléable et peut être façonné en blocs de différentes formes ou grandeurs, mais il durcit en se refroidissant. Dans cet état il peut être expédié en sacs ou sous toile.

Quiconque a visité un moulin à vent avec des rouleaux verticaux, où le cadre est exposé au vent et au soleil, peut avoir observé du sucre concret formé naturellement par les éclaboussures du jus de cannes durcies sur le cadre et sur le mur. On peut voir la même chose sur les cannes mortes dans le champ quand l'écorce a des fissures et que le jus qui s'en échappe s'est durci à l'extérieur.

M. Fryer a, je crois, deux moyens pour produire les courants d'air chaud, mais je ne puis les décrire complètement. Tous deux sont efficaces, et il recommande d'adopter celui qui est le moins susceptible de dérangement.

Je ne puis m'empêcher d'appeler l'attention sur la simplicité admirable de sa machine : un plateau dont on peut remplacer chaque portion à tout moment en cas d'accident, un cylindre de cuivre et un cylindre de fer forment une combinaison qu'on pourrait confier à nos ouvriers sans craindre de dérangement. Il est vrai que les différentes parties sont de grandes dimensions spécialement le cylindre et cela explique le haut prix de l'appareil, à cause de la valeur intrinsèque des matériaux.

L'économie de combustible est évidente d'après la description, puisque une grande partie de la dessication est effectuée par le même feu qui produit la vapeur à l'aide de laquelle les diverses parties de la machine sont mises en mouvement. Les résultats du procédé ne sont pas évalués par le calcul mais bien mesurés par ce qui s'obtient actuellement en pratique. On a obtenu pas moins de mille livres à l'heure ou cinq boucauts dans une journée de travail de dix heures, ou 30 boucauts par semaine ! L'économie de main d'œuvre est aussi grande que celle du combustible, car il n'y a besoin ni d'écumer ni de transvaser le sirop d'une chaudière à l'autre.

Les fabricants, messieurs Manlove, Alliot & Cie de Nottingham, Angleterre, envoient la machine complète dans toutes ses parties avec la petite machine à vapeur, son fourneau et sa chaudière, et tous les tuyaux de conduite et de cheminées nécessaires, de sorte qu'il n'y a pas de construction à faire. Ses dimensions d'un bout à l'autre ne dépassent pas 40 pieds, et le coût est d'environ mille livres sterling. Si une machine était placée de façon à travailler les récoltes de plusieurs habitations, il serait facile de partager le coût primitif et les frais subséquents d'exploitation entre elles.

WILLIAM JAMES REND M. D. A.,
Recteur de Ste Marie,
Chapelain du lord évêque d'Antigua.

Un fragment d'histoire.

INSTANT PRECIS OU LE COTON A CESSE D'ETRE ROI.

Comment le comte Russell refusa de recevoir [illegible]

L'Atlanta *Intelligencer* rapporte ce qui suit à propos de M. Mason, commissaire du Sud en Angleterre, et du comte Russell :

On dit qu'après l'envoi de plusieurs notes diplomatiques de M. Mason à lord Palmerston ou au comte Russell [nous ne nous rappelons plus lequel] il fut formellement prévenu qu'il serait reçu tel jour en sa qualité de diplomate et qu'une audience lui serait accordée à Londres par un des membres du cabinet. Quarante-huit heures avant le jour fixé pour sa réception, M. Mason se rendit à Londres pour y attendre l'avis du ministre anglais relatif à la conférence convenue.

Le jour se passa cependant et personne ne vint chercher M. Mason pour l'introduire en présence du ministre. Un autre jour s'écoula dans le même silence à son égard et aussi un troisième. Pas ombre d'introducteur pour conduire M. Mason à l'audience désirée. Piqué de cette négligence M. Mason qui avait beaucoup d'amis personnels à la cour, se plaignit à eux du procédé du ministre, qui reçut à son tour les plaintes des amis de M. Mason.

Le ministère répondit "que l'invitation adressée au commissaire confédéré de visiter Londres pour y avoir tel jour une audience ministérielle avait été faite de bonne foi, mais que la veille une députation représentant les intérêts généraux des fabriques de coton en Angleterre, fut reçue et que cette députation protesta contre toute reconnaissance actuelle ou future de la Confédération du Sud par le gouvernement britannique. Qu'alors l'Angleterre était à la veille d'une banqueroute, conséquence d'une vaste accumulation d'articles manufacturés de tout genre, emmagasinés dans presque toutes les parties du Royaume Uni et pouvant suffire à toutes les demandes du commerce pendant au moins deux années, sans compter des matières premières en quantité suffisante pour durer deux années de plus.

"Que si la guerre continuait l'Angleterre échapperait à une banqueroute générale et que cela seul pouvait la sauver; que dans le cas où le Sud serait conquis, l'esclavage aboli et la production cotonnière anéantie faute de bras, cela n'en vaudrait que mieux pour l'Angleterre et ses intérêts manufacturiers. Pendant qu'on encouragerait la culture du coton dans l'Inde, les manufacturiers pourraient écouler leurs articles, exploiter le reste de leurs approvisionnemens et se préparer à travailler par la suite avec les produits plus grossiers de l'Inde. Les faits et les argumens prévalurent. Le ministère anglais fut fâché, très fâché, de manquer à sa parole, mais M. Mason ne put être reçu et la Confédération dut rester abandonnée à elle-même.'

L'*Intelligencer* demande pourquoi cette nouvelle ne fut pas donnée au peuple au moment où elle fut communiquée au Sénat confédéré, et ce journal ajoute: Si cette illusion du coton roi ou de la reconnaissance de la Confédération par les puissances étrangères eut été détruite dans l'esprit du peuple, la guerre aurait pu finir deux ans plus tôt, avec moins d'avantage pour la Grande-Bretagne et avec plus d'avantage pour le Sud et les Etats-Unis qu'à l'époque où elle a eu lieu. Mais les récriminations sont maintenant hors de place. Le coton n'est pas roi, ne l'a jamais été et ne peut jamais l'être.

Cette théorie comme tant d'autres semblables de notre gouvernement, auxquelles le Sud avait ajouté foi et qu'il a longtemps soutenues—telles que les doctrines des droits d'Etat et des remèdes d'Etat, doit être à l'avenir considérée comme une invention politique dépourvue tout-à-fait de base. Un seul peuple, un seul gouvernement, qui pour l'intérêt général, en paix avec tout le monde si le monde nous laisse tranquilles, mais rallié contre lui s'il nous attaque. Ainsi, nous acheminerons-nous, nous en avons la confiance, vers un avenir paisible et prospère.

LA DETTE DES ETATS UNIS—Voici d'après les relevés du secrétaire du Trésor, quel était l'état de la dette le 31 mai dernier:

Total de la dette	2,635,205,753 50
Intérêt en or et en papier	124,638,874 00
Montant de la dette portant intérêt en or	1,108,113,842 00
Intérêt	64,480,489 50
Montant de la dette portant intérêt en papier	1,053,476,371 00
Intérêt	60,158,384 52
Montant sur lequel l'intérêt a cessé	786,270 00
Montant ne portant pas d'intérêt	472,829,270 57
Montant du papier en circulation	659,160,569 00
Papier fractionnel	24,667,000 00
Réquisitions non payées	40,000,000 00
Restant des bons du Trésor	25,000,000 00

La dette est donc de plus de treize milliards de francs. Il est vrai que, pour l'éteindre, le *Herald* prétend avoir recueilli une douzaine de millions, au moyen de souscriptions volontaires.

Nouvelles de Galveston, Texas.

Le steamship Autona, arrivé hier matin de la baie de Galveston, a apporté les nouvelles suivantes :

C'est le 8 juin que le drapeau national a été hissé sur la douane de Galveston où maintenant il se déploie à la brise. Le calme règne dans la ville.

Le major général Magruder devait prendre passage à bord de l'Autona, mais des affaires importantes l'ont retenu. Il partira pour la Nouvelle-Orléans par un autre bateau dans quelques jours.

Retour des commissaires du Texas.

LEUR RAPPORT.

Galveston, 8 juin—Le colonel Smith notre commissaire, est revenu sur la canonnière Antona, hier soir, de la Nouvelle-Orléans. De lui nous tenons ce qui suit :

Les généraux Canby et Sheridan ont accordé de grands avantages et ont fait d'importantes concessions.

Le général Sheridan viendra dans quelques jours avec des forces considérables à Galveston.

Le général Canby, et après lui le général Sheridan, a donné l'assurance que les nègres du Texas seraient requis de rester sur les plantations et de travailler pour leur maîtres comme par le passé, jusqu'à ce que leur condition pût être définitivement réglée.

Le plan était d'envoyer au Texas une force écrasante de 150,000 hommes, mais le plan a été modifié et on n'enverra que les forces nécessaires pour occuper quelques garnisons de l'intérieur et garder la frontière mexicaine.

D'après ce qu'a rapporté le colonel Smith nous sommes sous l'impression qu'on ne lèvera pas de troupes nègres dans cet Etat, la détermination des autorités étant que tous les nègres du Texas restent attachés à l'agriculture.

En considération des assurances données par le colonel Smith et M. Ballinger, sur la disposition des habitants du Texas à accepter de bonne foi la restauration des Etats Unis et de se conduire en tout comme de bons citoyens, le général Sheridan a déclaré que les citoyens et les soldats débandés pourraient retenir leurs armes.

Le fait que nos soldats sont retournés chez eux avec leurs armes a été franchement avoué par nos commissaires au général Sheridan. Ils ont raconté aussi les circonstances sous lesquelles les magasins publics ont été pillés.

Il y a aussi d'autres matières importantes, mais le colonel Smith n'en parlera que lorsqu'il aura communiqué avec les autorités à Houston.

M. Ballinger est allé à Washington avec des lettres favorables du général Canby, pour régler certaines questions qui ne sont pas du ressort des autorités militaires.

Accident sur la Rivière Rouge.

DETAILS SUR LA PERTE DU TRANSPORT *KENTUCKY*.

Nous lisons ce qui suit dans une lettre adressée au *Times*.

Le transport à vapeur des E.-Unis *Kentucky* avec environ 900 passagers (consistant en familles et en prisonniers mis sous parole et retournant chez eux) était parti de Shreveport pour la Nouvelle Orléans vendredi 9 juin, à six heures et demie du soir. Vers neuf heures, c'est à dire deux heures et demie après le départ, il fut découvert que le bateau faisait eau rapidement, et avant qu'il eût accosté et que les poutes eussent été placées, il sombra dans 20 pieds d'eau.

Il doit y avoir péri beaucoup de monde, attendu que le bateau a coulé bas en trois minutes. On suppose que 200 personnes ont été noyées. Il y avait à bord 250 chevaux qui tous ont été perdus excepté trois. Les passagers ont perdu tout ce qu'ils avaient.

Le steamer des E. U. *Col. Chapin* est accouru et a pu sauver des centaines de gens qui se tenaient encore au *Kentucky* coulé.

M. A. H Isaacson, qui a échappé à la destruction avec sa famille, Sam. McMontgomery et sa famille sont connus pour avoir été sauvés et sont retournés à Shreveport.

Quand le bateau commença à sombrer, on s'élança vers le pont supérieur. Beaucoup de passagers étaient dans leurs lits et se sont sauvés presque sans vêtements. Nombre ont été pris entre les ponts et noyés. Les dames ont généralement réussi à gagner le pont d'en haut et ont été toutes sauvées. Quelques enfants ont été perdus.

Plusieurs passagers ont pu gagner en sûreté l'une ou l'autre rive.

Les prisonniers sous parole appartenaient principalement à des régiments missouriens. Il y avait à bord quelques soldats arkansiens et un petit nombre de Louisianais. Il ne se trouvait pas parmi eux de soldats fédéraux.

On croit que tous les officiers du Kentucky se sont sauvés.

CHRONIQUE LOCALE.

LES HUITRES—Le Maire annonce qu'à partir [illegible] la section suivante de l'ordonnance No 3151 sera mise [illegible]

"Section 23—Il est défendu de vendre des huîtres dans cette ville, du 1er juin au 1er septembre. La vente en est prohibée sur les marchés. Il est défendu de les vendre ouvertes et sortant de pirogues ou autres embarcations, ou de les déposer sur la Levée pour être vendues."

L'ordonnance date du 2 décembre 1856. L'avis du Maire porte la date du 10 courant.

COUR PREVOTALE—J. Davidson est accusé de vol de cheval. L'accusateur a voulu prouver que l'inculpé, après avoir fait boire le soldat qui montait l'animal, a disparu avec la propriété du gouvernement. Davidson a soutenu que si la bête a été enfourchée par quelqu'un, ce n'est certainement point par lui. L'affaire n'est pas encore décidée.

L. Roach, accusé d'avoir vendu illégalement un cheval du gouvernement, a été renvoyé de la plainte.

CONDAMNATION.—Hier, à la Première Cour de District, Alice Breunan et Anne Reilly ont été déclarées coupables de vol d'une pendule évaluée à cinquante piastres.

APOPLEXIE.—Mme veuve Anna Mary Rehm, qui habitait cette ville depuis dix ans, est morte subitement, hier, à deux heures, dans un des wagons du chemin de fer de Jackson, au moment où le convoi passait la station De Saire. Le corps a été transporté au No 179 de la rue des Remparts. Verdict, apoplexie.

Mme Rehm demeurait à un mille et demi audelà de la Station De Saire. Elle est née en Bavière et avait quarante-deux ans.

FEUILLETON

LES JALOUX.

LE GENERAL CHARDIN.

PAR A. DE GONDRECOURT.

XLII

—Peut-être bien ! dirent à la fois les Bernard en se regardant en dessous, signe que le comte saisit d'autant mieux qu'il avait été fait pour fixer son attention.

—Mon aide de camp a donc acheté une petite maison près de chez vous !

—Oui, répondit Bernard. C'est un grand amateur de crayons et de pinceaux. La vue est charmante et il va nous faire des tableaux. La cousine est forte aussi sur le dessin, à ce qu'il paraît, car elle est venue plusieurs fois dans l'atelier de M. le capitaine.... oh ! pendant son absence, et, ça en tout bien, tout honneur.

—Naturellement, dit le comte.

Ici, nouveau regard sournois échangé entre les deux époux.

—Naturellement, naturellement, riposta Aglaé. A votre place, cousin, je prierais ma femme de laisser là ses crayons et de s'occuper un peu plus de son ménage.

—Pourquoi donc ?

—Pourquoi ! Tiens ! vous êtes bon ! parce qu'il ne faut pas faire jaser le prochain.

—Est-ce que le prochain s'occupe de nous ?

Saturnin et sa digne moitié gardèrent le silence.

—Vous feriez bien de me le dire ? recommença le général.

—Avec ça que vous êtes commode, marmota Saturnin. Vous souvenez vous de ce jour où, dans votre cabinet, j'ai voulu vous donner, à mots couverts, un avertissement....vous avez failli me casser un bras.

—Parbleu ! vous aviez l'air de penser que je devais me méfier de l'accord de la comtesse et du capitaine.

—Eh bien ?

—Eh bien ?

—Motus ! dit Bernard : je ne causerai plus, et cependant......

—Je vous promets de ne pas me fâcher, parlez.... c'est me rendre service. Je ne veux pas être le plastron des badauds de Rouillac......

—On n'est pas déjà si badaud que vous croyez à Rouillac, dit Aglaé; on y a des yeux et des oreilles. Si vous voulez que je sois franche, je vous apprendrai que vous avez eu tort d'aller vous marier en Amérique avec une aristocrate qui fait fi de nous et de vous, tout général que vous êtes. Pour elle et sa grande perche de mère, vous n'êtes qu'un comte en sabots.... Pour elle surtout, mon cher, vous êtes vieux, boiteux, et les jeunes femmes aiment les jeunes maris.... Si on les épouse pour ne pas vieillir avec elles, bonsoir.... vous comprenez. Tant il y a que votre femme à vous.... Ah ! mon pauvre Chardin, ça fend le cœur à tout le monde par ici......

—Expliquez-vous, je le veux.

—Vous le voulez....Eh bien ! ce n'est pas grand'chose de bon que la comtesse Chardin, et ce que vous avez de mieux à faire, c'est de la renvoyer où vous l'avez prise.

—D'abord, ajouta Saturnin que la placidité du comte animait d'une audace étrange, d'abord, elle a voulu déranger notre fils qui, fort heureusement, s'est arrêté à temps, grâce à nos remontrances. Elle n'en a pas moins détourné ce cher enfant des devoirs qu'il devait à sa fiancée. Puis, tout le monde dit autour de nous et quoi que nous fassions pour sauver l'honneur du nom, tout le monde dit que c'est scandaleux de la voir coqueter avec le capitaine.... en pleins champs, parole d'honneur...... On les a vus, bras dessus, bras dessous, à Perron......tout seuls. Je ne dis pas que le mal soit grand comme on le suppose, mais veillez au grain, mon cousin, veillez au grain ! Etre trompé, passe ! mais faire rire les voisins quand on est le héros de Salamanque......

—Pouah ! fit Aglaé en se trémoussant sur sa chaise.

—Je vous remercie, mes chers amis, répondit le général ; j'aurai soin de mettre à l'abri l'amour propre de votre parenté. Et il se leva.

—Eh ! reprit Mme Bernard, vaut mieux tard que jamais. Vous nous quittez ! Allons, faut pas vous forger des idées par trop noires...... Peut-être la ramènerez vous avec de la sévérité. Vous étiez aussi trop confiant. Les maris les plus heureux sont ceux qui ne ferment jamais qu'un œil. Dans tous les cas, nous voilà rapatriés, et Jules sera bien heureux de cette bonne nouvelle, lui qui a en résisté aux séductions de sa cousine, et elle en a une paire d'yeux, celle-là ! Miséricorde ! voyez s'il est sorcier, ce cher enfant. Je me souviens qu'il vous a crié, quand vous nous avez quitté à l'époque de notre brouille : "Rappelez-vous que ne me voyant pas venir à vous, vous viendrez un jour à moi." Il a dit ça, le brave garçon et vous voilà chez nous sans y avoir été appelé. Triste chose que la vie de ce monde !......

Cette parole, d'une atroce méchanceté, accompagna la sortie du général. Il marcha longtemps comme un homme ivre. Tout ce qu'il avait entendu d'odieux, d'abject chez Lucrèce et chez les Bernard avait fait tomber sa fureur, et il restait dans son âme outragée, plus de honte, plus de dégoût, plus de dédain que de colère. Sa mémoire s'éclaira d'une lumière implacable. Il se souvint des faits les plus insignifiants qui, analysés par la jalousie, devinrent autant de preuves de l'insulte, de l'ingratitude, de l'hypocrisie, du crime.

Il se rappela parfaitement ce que Saturnin lui avait dit dans son cabinet dès le lendemain de son arrivée à Rouillac, il se rappela qu'Aglaé lui avait dit, chez elle, en relevant un mot qu'il avait prononcé sans intention : "Il y a, comme ça, des bruits qui courent tout seuls." Son aveuglement avait donc résisté aux avis les plus directs, et cela depuis longtemps. Il en vint à n'accuser que lui-même, et comme il avait aimé sa femme éperdument, il en eut pitié, réservant pour Chalouze traître à l'honneur et à l'amitié, le seul châtiment qu'il crut vraiment en droit d'infliger.

Rentré au château, le comte monta vers l'appartement de sa femme, mais il s'arrêta dans la galerie qui conduisait chez la comtesse.

Il s'arrêta, retourna sur ses pas, revint encore à son dessein, qui était d'avoir une explication, puis, vaincu par les larmes qui noyaient son grand cœur, il redescendit précipitamment dans son cabinet qui était à l'aile opposée du château, dans le corps de logis habité par le marquis de Chalouze.

Là, le général écrivit avec une effrayante rapidité quelques lignes, nous dirons effrayante, car, en volant sur le papier, la plume qu'il tordait dans ses doigts accusait les douleurs de cet être si bon, si généreux, si aimant, et cédant accablé de la plus détestable infortune qui puisse s'attacher à l'homme ayant rêvé la famille et fondé son bonheur sur les joies du foyer.

Quand il eut fini d'écrire, le général mit sa lettre et le billet adressé au marquis de Chalouze par sa femme sous une enveloppe, qu'il scella de ses armes, et sur laquelle il traça ces mots : "A la comtesse Sylonie Chardin," puis il monta d'un pas ferme à l'appartement du capitaine.

—Il est temps que je te relève de ta faction, dit-il plaisamment au manchot Nicolas.

—Bah ! je serais bien resté là toute la nuit, mon général. Il y fait meilleur que sous Smolensk.

—Tu crois ? moi je regrette ce bon temps.

—Il avait du bon, mais un peu trop de neige tout de même. Je préfère le bivouac de chez vous.... malgré les *pays*....

—Tu en veux toujours à mes *pays*.... ils valent mieux que bien d'autres qui, cependant, viennent de loin....

—Pardon, mon....

—Voilà une lettre que tu remettras toi-même, entends-tu bien, et dans une heure, pas avant, à ma femme.

—Oui, mon général, dans une heure, à madame la comtesse, et moi-même, c'est compris.

—Est-il venu quelqu'un pour parler au capitaine ?

—Pardon ! répondit à demi-voix le manchot, [illegible] Dieu qu'elle est donc fine, madame aussi fine que bonne et gentille.

—Elle est venue?

—Parbleu ! [illegible] envoyé la femme [illegible] est venue en personne. Elle m'a câliné, comme vous savez.... "Monsieur le chevalier par ci, mon brave Nicolas par là." Elle voulait à toute force parler au capitaine. Je crois, Dieu me pardonne ! qu'elle a failli se fâcher toute rouge. La colère d'un chérubin, je n'avais jamais vu ça ! ...... Il paraît entre nous qu'elle se doute de quelque chose. Elle a peur de vous, et ce n'est pas sans peine que j'ai pu lui faire respecter ma consigne. Aussi, mon général, si vous avez une surprise à faire à madame, dépêchez vous, car, vous comprenez...... elle est inquiète et furieusement......

—Merci, mon ami, va te reposer. Mon secret est dans cette lettre...... Demain, la surprise sera pour tout le monde, pour toi, tout le premier.

A la bonne heure. Je ne suis pas curieux d'habitude, mais c'te fois !.... Bonne nuit, mon général.

—Bonne nuit, mon vieux Nicolas, encore une fois, merci.

—A votre service.

Le général ouvrit la porte du marquis et il en franchit le seuil avec un grand calme. Ses traits étaient reposés, ses yeux avaient retrouvé leur douceur habituelle, il était tel, en un mot, que son aide de camp avait coutume de le voir.

—Monsieur de Chalouze, dit-il sans la moindre émotion, donnez vous la peine de me suivre.

—Volontiers....

—Mettez votre fourrure de voyage.... prenez votre chapeau.

—Voilà.

—Très bien......je passe devant.

Le général conduisit son aide de camp dans son cabinet sans lui avoir adressé un mot durant le trajet qu'il lui avait fait faire. Tout à coup, se dirigeant vers un ratelier où ses fusils de chasse étaient attachés, il en prit un, et l'offrant au capitaine :

—Il y a, cette nuit, dit-il, passage de canards à la mare aux bécassines... vous êtes toujours bon tireur ?

—Sans doute, mais le temps est couvert, nous n'avons pas de lune....

—Bah ! à l'affût.... est-il nécessaire d'y bien voir.......Chargez-le avec du double zéro.

—Pour des canards ! nous ne tuerons rien.

—Je vous promets que si.... la plume est fournie dans cette saison.

—Mais....

—Dépêchons-nous, de grâce, nous pourrions manquer l'heure du passage. Voici des capsules.

Le capitaine obéit machinalement et chargea les deux canons.

Le comte se dirigea vers une petite porte située au fond du parc et, l'ouvrant, il se tourna vers le capitaine.

—Passez, dit-il ; prenez garde, il y a deux marches à descendre.

—Bien obligé, mon général, mais vous avez là un singulier caprice.

—Que je vais vous expliquer dans un moment. Nous sommes encore trop près du château.

Au bout d'une demi-heure, le général rompit le silence qu'il avait gardé jusqu'alors.

—Monsieur le marquis de Chalouze, dit-il tout en continuant de marcher, dans le voyage que vous venez de faire, n'êtes-vous allé que jusqu'à Bordeaux ?

—J'ai été jusqu'à Paris.

—Ah ! vous renoncez donc au mensonge ?

—Je n'ai jamais su mentir, général.

—Tant mieux, car j'ai plus d'une question à vous adresser. Pourquoi ne m'avez-vous pas instruit de ce voyage, et pourquoi ne vous ai-je pas vu à Paris ?

—Parce qu'il importait à mes intérêts de vous cacher mon absence de Rouillac.

—Je m'en doute, mais ce n'est pas répondre.

—C'est cependant la seule réponse que je puisse et que je veuille vous faire, mon général. Vous me connaissez depuis trop longtemps pour douter de ma loyauté.

—Ce n'est pas précisément de votre loyauté qu'il s'agit, interrompit le comte. Je suis malheureusement fixé sur ce point.

—Je ne vous comprends pas.

—Rassurez-vous, je vais me faire comprendre. Est-il vrai que vous ayez acheté une maison à Rouillac ?

—C'est vrai.

—Pour en faire un atelier de dessin et de peinture, vous qui ne savez ni dessiner ni peindre ?

Chalouze tressaillit. Un vague soupçon se fit jour dans sa pensée.

—J'ai acheté cette maison pour des raisons que je dois taire, dit-il avec fermeté.

—Parbleu ! répondit ironiquement le général, votre honneur exige de la discrétion.... L'honneur, ajouta-t-il en appuyant sur ce mot avec amertume, on s'en sert plaisamment dans votre monde. Mais abrégeons, s'il vous plaît. Vous avez un secret que l'honneur vous défendra sans doute de me dévoiler.... ne vous arrêtez pas, monsieur, ne frissonnez pas, répondez

—Oui, mon général, je suis en possession d'un secret que mon attachement pour vous m'interdit de révéler.... Ne m'interrogez donc pas sur ce sujet, vous m'obligeriez à vous désobéir. Je ne vous mentirais pas, je garderais le silence.

—A merveille ! C'est m'en dire assez, et je me contente de cet aveu. Monsieur le marquis de Chalouze, je vous ai aimé comme un père doit aimer son enfant. Vous étiez plus que mon compagnon d'armes, vous étiez l'ami de mes meilleurs souvenirs, et j'aurais donné pour vous servir, tout ce que la plus tendre affection, peut offrir de dévouement. Je vous tenais pour un modèle de bravoure, pour un homme loyal et chevaleresque, élevé par l'esprit, par le cœur, et d'une infaillible délicatesse.

—Eh ! bien ? demanda, non sans émotion, le capitaine.

—Eh bien, vous n'êtes qu'un lâche de la pire espèce, votre esprit n'est que pervers, votre délicatesse est hypocrite, votre cœur.... vous n'en avez pas !

Le général s'arrêta pour dominer le flot grondant de sa colère, et il couvrit de Chalouze d'un regard plein de fiel et de mépris.

—Continuez, dit le capitaine, j'écoute, j'entends je devine.... peut-être, mais, soyez en bien sûr, je ne me souviendrai pas.

—Nous allons nous placer aux deux bords opposés de cette mare que voilà, reprit le général, nous serons à dix pas l'un de l'autre, et on ne se manque pas de si près....

—Un assassinat !.... Jamais ! s'écria de Chalouze.

—Le sort en décidera.....le premier qui tirera tuera l'autre.

—Assassinez donc, reprit de Chalouze avec une égalité froide.

Et il jeta son arme dans les joncs qui bordaient l'étang.

—Misérable ! s'écria le comte transporté de fureur, crois-tu m'en imposer par tes semblants d'honneur ?

Disant cela, le général recula de quelques pas et arma son fusil.

—Vous êtes insensé répondit de Chalouze ? de quel crime chimérique m'accusez-vous ?

—Il me faut le secret que vous ne pouvez plus me cacher....il me le faut. J'ai juré que l'un de nous ne rentrerait plus vivant dans ce château où vous avez déshonoré l'hospitalité par la plus lâche des trahisons....Mais, comprenez donc que je veux couvrir la honte de cette femme, votre maîtresse, en ne vous appelant pas en duel au grand jour. La mort de l'un de nous sera, pour tous, attribuée à la maladresse du survivant, et....

—Ah ! vous aurez de grands remords, interrompit le capitaine, car vous venez d'insulter à la vertu.... Oui, vous venez d'outrager une femme contre laquelle je vous défends d'articuler un reproche qui ne soit calomnieux. Si c'est à Mme la comtesse que vous voulez parler, mon général, sachez que je vous pardonne en son nom tout ce que vous pouvez penser, tout ce que vous avez pu dire, car lui pardonner peut par monter jusqu'à son noble cœur.

—Cessez de la défendre, car c'est m'attaquer effrontément.

—Mais au moins avancez un mot, un grief une preuve......

—On vous a vu en tête à tête à Perron !

—Oui. Ceci se rattache à l'achat de ma petite maison et à ma prétendue passion du dessin. Après ? Avais-je besoin de courir les champs et de me loger au village pour parler librement à la comtesse d'une juste estime mais fait les respectueux familiers ?

—Vous vous êtes écrit....

—C'est à dire que j'ai écrit deux fois à la comtesse durant mon voyage à Paris, mais elle ne m'a pas répondu.

—Elle vous a répondu, monsieur, mais c'est moi qui ai reçu sa lettre......

—Grand Dieu ! alors vous savez...... mais non, vous ne savez rien, et je m'applaudis d'avoir conseillé cette correspondance par paraboles.

—Ne raillez pas. La lettre qui vous était destinée et, que j'ai reçue, je la sais par cœur et je veux bien vous la réciter. Ce sera, monsieur, ma dernière condescendance. Il me reste cette arme, ajouta le comte en frappant la crosse de son fusil. Nous tirerons au sort à qui la déchargera sur l'autre, si vous refusez.... eh bien ! je vous tuerai.

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 14 juin.

Nous n'avons presque pas de changement à constater. Il y a bonne demande d'articles dont on a besoin dans l'intérieur. Il se serait sans doute vendu beaucoup plus de coton sans le manque de fret, qui est un obstacle aux exportations ; les transactions ont, néanmoins, excédé [illegible] balles, ce qui porte les opérations des deux derniers jours à 1600 balles.

L'or a ouvert calme aux cours d'hier, mais il s'est ensuite vendu à 136 et a fermé à 134 à 135, contre 135 hier soir. Il s'est vendu et revendu $1200, en deux lots, de $1000, et $1500 à 135, $2000 à 135 1/4, $10,000 à 135 1/2, et $10,000 136.—$600 et $2500 en demi [illegible] 135 1/2 et $3500 à 135 1/2. Les banquiers donnent moins des petites sommes apportées sur leurs comptoirs. Les piastres mexicaines semblent être rares, elles sont au même taux que l'or.

Le change sur l'Angleterre a été assez recherché. Les opérations embrassent une bonne traite particulière de 100 livres à 141, une de 4000 à 5000 livres à 146 1/2, 147 et 147 1/2. Une des banques a tiré à 152. Les seules ventes (annoncées) de change sur France sont : une traite particulière de première classe à 3 77 1/2 et d'autres à 5 05 à 5 07 1/2 pour de l'or. Les banques ont demandé 3 72 1/2 à 3 75.

Malgré les ventes de coton, la quantité de change sur le Nord ne paraît guère augmenter, les cours sont à peu près les mêmes. Les banques et les courtiers ont continué de tirer sur New York au pair, mais n'ont eu à répondre qu'à une faible demande.—Au dehors, $18,000 à vue sur New York ont passé à 1/4 d'escompte, une somme plus petite à 1/2, un check de $10,000 d'une banque de l'Ouest au même taux, $8000 à un jour de vue à 1/4, un peu à 3/8, $26,000 à 1/2 et du change à trente jours de vue à 1 et 1 1/8.

Il n'a pas été annoncé de ventes d'actions. Les actions de la Compagnie du Gaz, annoncées pour être vendues à l'encan, ont été retirées. Ces actions et celles de la Compagnie des Chemins de fer de la ville sont en bonne demande.

—Les bons de la ville sont cotés à 78 1/2 à 79 les consolidés et 69 1/2 à 70 les émissions en faveur des chemins de fer. M. Neville a vendu, à l'encan, pour $1990 de scrip d'assurance du Crescent, pour 1800, à 39 cents. Le reste du scrip annoncé a été retiré

Les billets de la banque de l'Etat de la Louisiane ont été fort recherchés : il s'en est vendu pour $1,000, $1,000 et $3 000 à 57 1/2 cents à la piastre $2,000 à 58 $1 200 à 58 1/2, $1 100 à 59, $6,000 et $1,000 à 59 1/2 et $9,000 à 60. Les prix étaient, à la clôture, de 57 1/2 à 58, par suite d'une rumeur d'après laquelle l'Etat, dans le but de couvrir des dépôts, avait fait séquestrer le coton. A 1 heure de l'après-midi, le bruit était démenti par le caissier, mais on y est revenu subséquemment avec plus de persistance ; quoiqu'il en soit, les billets se sont ressentis de cette rumeur. Il serait injuste, si nous comprenons bien la question, de donner la préférence à l'Etat sur les porteurs de billets, dans le produit de la vente du coton. Les députés de l'agent des Etats-Unis étaient occupés, dans la matinée, à vendre une partie des balles auxquelles donne droit au gouvernement la taxe de 25 pour cent—la banque s'étant décidée à l'acquitter en nature.—Il s'est vendu $2,500 et $4,000 en billets de la banque de la Nouvelle-Orléans à 58 1/4 et un petit montant à 58.—$600 en billets de la banque de l'Union ont rapporté 70 ; ces billets sont rares. Il s'est vendu quelques billets de la banque du Crescent à 80.

—Nous cotons les billets de la banque de la Louisiane à 38 à 40 cents, ceux de la banque des Marchands à 40 à 45, ceux de la banque de la Nouvelle-Orléans à 55 à 58, ceux de la banque de l'Etat de la Louisiane à 55 à 58, ceux de la banque de l'Union à 65 à 70 et ceux de la banque du Crescent à 70 à 75. Les moins élevés de ces prix sont ceux que donnent les acheteurs. La prime des billets du Trésor est de 3/4 à 1 1/4

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 15 juin 1865.

Arrivé, hier, 82 bœufs, 193 moutons et 24 veaux. Vendu, 81 bœufs, 24 cochons, 10 vaches à lait et 49 veaux. A vendre, 245 bœufs, 1107 cochons, 550 moutons, 85 vaches à lait et 184 veaux.

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net.	— — à — 17
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net.	— — à — 16
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net.	— — à — 14
Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	80 00 à 100 —
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête	60 00 à 70 —
Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par tête	40 00 à 50 —
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	70 — à — —
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête	50 — à — —
Cochons, par liv. gr.	— — à 10
Moutons, par tête, en lots	5 — à 8
Vaches à lait, par tête	40 — à 80 —
Veaux 1re qualité par tête	10 00 à 20 —
Veaux de lait	14 00 à 20 —

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré à l'église Ste-Rose de Lima, vendredi prochain, 16 de ce mois, à sept heures très précises du matin, pour le repos de l'âme de feu FRANÇOIS DEDRIS, décédé le 6 juin 1865. Ses amis et connaissances sont respectueusement invités à y assister. De la part de Mme Vve Avenard. 1f

ATTENTION.

GOELETTE ANGLAISE HOPE.—A midi sera vendu la goëlette Hope avec tous ses cordages, appareils, meubles et provisions. Elle est d'un tonnage de 49, mesure anglaise, et en parfait état. Elle sera vendue par le ministère des Messieurs Montgomery et Frères, à bord, au pied de la rue Ste Anne, 3e District.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi soir, 14 juin

COTON—Le mouvement a été ébranlé aujourd'hui par les stocks offerts aux prix courants, stocks qui n'ont pas été aussi forts qu'on l'avait d'abord supposé, et ensuite par le manque de capacités pour le fret. Cependant, le montant des affaires a excédé 600 balles dont 15 d'ordinary à 20 cts, 70 de low middling à 33, 13, 100, 150 et 200 bal en divers lots et sur la vente desquels aucun détail n'a été donné, et, à l'encan, par ordre du marshal des E. U. une liste de 24 balles de coton [illegible] dont 9 à 35 et 15 à 32. Les vues des acheteurs n'ont pas été tout à fait conformes en ce qui concerne les prix, qui, en somme, ont été plus faciles, et nous réduisons de 1 cent nos chiffres ci-bas pour le good ordinary et le low middling et cotons l'ordinary à 23 à 25 cts, le good ordinary à 25 à 27½, le low middling à 28 à 30, et le middling à 32 a—

SUCRE ET MELASSE—Il n'y a pas eu de mouvement aujourd'hui et nous n'avons aucune vente à rapporter. Hier, sans avis préalable, 31 boucauts de sucre jaune clarifié de la Louisiane ont été pris pour spéculer, à 16 cts la livre

TABAC—Il s'est vendu à des fabricants de la ville, 1 boucaut de good refused à 12½ cts 2 de fair à 15 cts, 1 de bon à 21 et 2 de beau à 27 cts la livre

PRODUITS DE L'OUEST—Les bonnes dispositions manifestées depuis quelques temps sur le marché en *général* existent encore, et une bonne somme d'affaires a été faite aujourd'hui malgré le mauvais temps. Les ventes comprennent 1330 barils de farine, dont 250 de fine à $6 50, 100 do à 6 75, 200 de low superfine à $[illegible], 290 de low extra à $8 et 500 de good extra à des conditions privées, 600 sacs de son, en lots à $1 75 les cent livres, 2[illegible] sacs de maïs de l'Ouest, inférieur et avarié, à 80 cts, le blé avarié 25[illegible] do inférieur à 85 cts et 1100 sacs mixte de l'Alabama, vendu à des conditions qu'il ne nous a pas été donné de connaître. Un lot de pommes s'est vendu au débarcadère, à raison de $1 50 la douzaine. Les œufs de l'Ouest se débitent à 18 à 22 cts la douzaine.

CAFE—Le stock de cet article est très faible et il s'en fait une bonne demande pour la campagne à des prix haussant. Le Rio se vend en détail à 30½ à 37 cts la livre.

FRETS—Il y a considérablement de coton offert pour l'exportation, et les steamers en partance pour New York obtiennent facilement [illegible] Il y a actuellement pour le dehors que [illegible] peu de produits de l'Ouest, le fret d'un baril de farine coûte 50 cts.

Rien de plus n'a été rapporté.

On achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS,
ET
LES BILLETS DECHIRES,
15 RUE ST. CHARLES 15
Vis-à-vis le *True Delta*, de 8 heures du matin à 8 heures du soir. 2mars—1m

BEURRE NOUVEAU DE MAI,
qualité de choix.
100 FREQUINS baquets et boîtes, en dépôt, [illegible] en magasin, à vendre par FRED. DEL BONDIO, Marchand Commissionnaire, au coin des rues Lafayette et Commerce. 1juin—6f

EN débarquement du navire Henrick Wergeland, arrivé de Bordeaux [illegible] barriques VIN ROUGE [illegible] A vendre par [illegible]

AVIS.
ON DEMANDE immédiatement un EXCELLENT PATISSIER. [illegible] S'adresser au No 174 rue du Canal.

A VENDRE.
Une propriété située rue [illegible] No 17.

AVIS.
TOUTES les personnes [illegible] O. B. GRAHAM.
Nouvelle-Orléans, 13 juin 1865.

AVIS.
On demande une JEUNE PERSONNE parlant anglais et français, [illegible] rue de Chartres No [illegible]

Demande d'ajusteur.
ON demande un AJUSTEUR pour une machine à coudre de Wheeler & Wilson. S'adresser au No [illegible] de la rue du Canal.

☞ Les consignataires du brick norvégien HENRICK WERGELAND [illegible] OSCAR BERCIER & Co. No 41 Vieille Levée.

AVIS.
☞ Les consignataires par le brick norvégien HENRICK WERGELAND [illegible] OSCAR BERCIER & Co. 13 juin—3

AVIS.
DURANT mon absence, M. LEON LAMOTHE est chargé de ma procuration générale. C. CAVAROC & Co. 1 juin—3

Consulat Général d'Italie.
AVIS.
Nouvelle Orléans, 30 mai 1865.
UNE médaille en commémoration des guerres qui ont eu lieu pour l'Unité et l'Indépendance d'Italie vient d'être instituée par Décret Royal du 14 mars dernier.
Tous les Italiens ou étrangers demeurant dans les Etats du Golfe, qui peuvent y avoir droit, sont invités à s'adresser au Consulat Général d'Italie à la Nouvelle-Orléans leurs demandes munies de titres justificatifs. 1er juin.

DISCIPLES DE BERANGER.
GRANDE FETE CHAMPETRE !!!
SUIVIE D'UN BAL,
Donnée par la Société, au local de la
Loge La Parfaite Union,
Rue des Remparts entre Dumaine et St Philippe
Le SAMEDI 17 JUIN 1865.
Ouverture des Portes à 6 heures P. M.
De 6 à 9 heures—GRAND CONCERT — Promenade dans les Jardins où se trouveront réunis des Jeux et divertissements de tous genres.
A huit heures—ILLUMINATION DES JARDINS
☞ 600 verres de couleurs, 200 lanternes chinoises, Pots de feu, &c, &c, donneront à l'ensemble de cette Fête, un aspect vraiment féerique.
Cette partie du Programme est sous la direction de M. E. Masson, [sociétaire] bien connu déjà par les beaux résultats qu'il a obtenus comme décorateur.
A neuf heures—Explosion d'une pièce d'artifice annonçant
L'OUVERTURE DU BAL.
INTERMEDE.
Chœurs exécutés par MM. les Sociétaires.
A MINUIT—Tirage d'une grande
TOMBOLA
Composée de magnifiques Lots, Surprises, etc...., Immédiatement après, reprise du Bal.
☞ Prix du billet pour Cavalier......... $2 00
☞ Prix du billet pour la TOMBOLA......... 25
☞ Toutes demandes d'invitations pour dames doivent être adressées, par les souscripteurs, au Comité d'Invitation et d'Organisation ci-dessous, siégeant tous les mardis et vendredis soir, au local de la Société, rue Bienville.
Comité d'Organisation et d'Invitation.
MM. L. E. Marchand, président—N. Fidel, E. Henri, vice présidents—H. Wehrman—E. Chopin—E. Gallois—John Hosch—E. Masson—A. Belanger—A. Gery—E. Lambert—Le Petit.
☞ On trouvera des cartes pour cavaliers chez MM L. E. Marchand, 211 rue de Chartres — N. Fidel, encoignure Chartres et Toulouse—John Hosch, rue Bienville—M. Michon, rue Royale — E. Lambert, au bureau de l'Abeille—J. E. Frèche, rue Conti, entre Vieille Levée et Chartres—Louis Vallée, 71 rue du Camp.
☞ Il y aura à la disposition du public: un restaurant, une barre, crèmes à la glace, patisserie, etc., ainsi qu'un vestiaire.
A. LAMARRE,
31 mai— Assistant-secrétaire

Billets perdus ou volés.
AVIS est donné que les deux billets ci-après décrits et appartenant au soussigné ont été perdus ou volés. Le public est prévenu de ne pas les négocier ou de ne pas les acheter.
Les dits deux billets sont datés de la Nlle-Orléans 3 janvier 1859 et souscrits par Daniel P. Sparks ; l'un est de la somme de cinq mille piastres ($5,000) et l'autre de la somme de cinq mille cent soixante-six piastres et soixante-six cents ($5,166,66) à deux ans de date, à l'ordre de et endossés en blanc par le dit Daniel P Sparks, payables à la Banque des Citoyens de la Nlle-Orléans, avec intérêt à raison de six pour cent l'an, de la date à l'échéance, et huit pour cent de l'échéance à parfait paiement—lesquels deux billets sont identifiés avec l'acte de vente de Louis Harang et Gustave Bouligny, à Daniel P. Sparks, passé pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public dans et pour la Paroisse d'Orléans, le 3 janvier 1859 et ont été annexés et enregistrés avec une pétition, le 19 janvier 1861, dans la cour du Troisième District Judiciaire dans et pour la Paroisse de Jefferson, des archives de laquelle Cour les dits deux billets ont disparu.
SERAPHIN BROU.
13juin—6

VENTES A L'ENCAN

Bijouterie......Bijouterie.
PAR E. ROGER & Co.,
O. DEJAN, encanteur.
JEUDI, 15 courant, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée, [illegible] de bijouterie.
Conditions à la vente. 10 juin

Marchandises sèches, linge fait et chapeaux.
PAR E. ROGER & Co.
O. DEJAN, encanteur.
JEUDI, 15 juin, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—
100 lots marchandises sèches de saison, linge fait et chemises,
300 douzaines chapeaux pour hommes et enfants.
Conditions—comptant. 14 juin

Meubles. Meubles.
PAR McCERREN & LANDRY.
JEUDI 15 juin, à 11 heures, il sera vendu à l'encan, au Masonic Hall, un assortiment de meubles, comprenant: armoires, [illegible] tables [illegible]
Conditions—comptant.

Sel—Sel—Sel.
PAR D. E. MORPHY, encanteur,
JEUDI, 15 juin 1865, il sera vendu à 12 heures du matin, au magasin, No 47 rue des Magasins [illegible] sacs de sel de Liverpool [illegible]
Conditions—Comptant en billets du Trésor. 14 juin

Vente péremptoire de la goëlette anglaise *Hope*—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
Il sera vendu, jeudi 15 juin, à midi, au pied de la rue Ste Anne [illegible] La goëlette anglaise HOPE, du port de 49 tonneaux [illegible] avec ses cordages, appareils, meubles, &c. [illegible]
Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 13 juin

COTON—COTON.
PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
Il sera vendu jeudi [illegible] au No 89 Camp [illegible]
Conditions—comptant, en billets du trésor des Etats Unis.

Toile d'Irlande, Indiennes, bareges et autres cotons, Bareges, Mozambiques, coton blanc et coton écru, Bonneterie, Alpaca, &c.
PAR WM. P. VINCENT, encanteur.
Il sera vendu, jeudi [illegible] dans la salle d'encan, rue de Chartres No [illegible]

Meubles, matelas, linge de corps, ustensiles de ménage, &c.
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.
Bureau [illegible] rue de Chartres.
AUJOURD'HUI [illegible] No 330 rue d'Orléans [illegible] meubles [illegible]
Conditions—comptant, en billets du Trésor.

Sucre, épaules et tabac.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,
Bureau au coin des rues Magasin et Gravier.
[illegible] sucre, épaules, [illegible] tabac [illegible]
Conditions—comptant, en billets du Trésor. 15 juin

Tabac...... Tabac.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,
Bureau au coin des rues Magasin et Gravier.
[illegible] TRENTE CAISSES TABAC NATUREL.
Conditions—comptant en billets du Trésor. 15 juin

Propriété de valeur dans le Second District.
PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse.
SAMEDI [illegible] à midi, il sera vendu [illegible] Cette maison rue Marais No 27 entre le Chemin de Bayou et la rue des Ursulines [illegible]
Conditions—Comptant [illegible]

Produits de l'Ile de Cuba.
En Douane et en magasin.
867 caisses SUCRES, blanc, jaune et brun, [illegible] SUCRE Moscouade, [illegible] MELASSE, [illegible] CAFE [illegible] CIGARES de la Havane, [illegible] CIGARETTES [illegible] CACAO [illegible] TABACS [illegible]
NOS 56 & 57 rue de Orléans. 30mai—3m

Vins, eaux de vie, sardines, vermouth, &c.
500 caisses vin rouge ordinaire, [illegible] vin blanc [illegible] Noilly Prat & Co. [illegible] Bordeaux, [illegible] cognac [illegible] Sauterne [illegible] vin blanc [illegible] champagne [illegible]
A vendre par OSCAR BERCIER & Co. No 41 Vieille Levée.

F. A. GONZALES—JUAN SABATES—JOSE SABATES,
(Ci-devant de la Nouvelle Orléans.)
Sabates Frères & Co.
Marchands Commissionnaires,
ET
Importateurs de Cordes de Manille et de Sisal,
Rue Oficios, No 18,
HAVANE, (Cuba.)
6juin—3m

AVIS.
☞ Monsieur A. TAMBOURY prévient le public que n'ayant donné de procuration à qui que ce soit qu'il ne payera aucune espèce de dette contractée en son nom, même par aucun des membres de sa famille. 6juin—6t

Demande d'ouvriers Tailleurs.
3 Pour les habits, 2 pour les pantalons et 1 pour les gilets de dessous.
On leur donnera les prix suivants:
Pour les habits........de........$3 à $14
Pour les pantalons........de......$3 à $3 50
Pour les gilets de dessous de........$3 à 3 50
JOSEPH LEROY,
8 juin—6 à Vicksburg, Miss

MULETS, HARNAIS ET WAGGONS.
A VENDRE à l'amiable 18 mulets avec leurs harnais aussi trois wagons le tout en parfait état et travaillant tous les jours. S'adresser à J. Jouet, No 7, rue Toulouse. J. JOUET.
5 juin—

MOULIN A SCIE
A VENDRE à l'amiable, un moulin à scie à vapeur, en parfait état, coupant tous les jours, pouvant scier de 4 à 5000 pieds par jour. Le tout neuf et en bon état, avec une bouilloire de 26 pieds sur 42 pouces de diamètre double flues, ainsi que tous les accessoires appartenant au moulin. Les machines proviennent des meilleures fabriques du Nord.
S'adresser à J. JOUET.
5 juin— No 73, rue Toulouse.

EN débarquement du navire Henrik Wergland, de Bordeaux:
140 barriques VIN ROUGE de Dronet, Bordeaux,
20 do do pour famille,
60 caisses do Louis Braud,
20 barriques VIN BLANC Barsac
400 caisses do do Sauternes,
15 paniers CHAMPAGNE "Black Seal", 12 bout.
35 do do 24 do
100 caisses SARDINES en 1/4 de boîtes
75 do do en 1/2 do
A vendre par OSCAR BERCIER & Co
10 juin—5 No 41, Vieille Levée.

AVIS.
A VENDRE UN RESTAURANT bien achalandé dans un bon quartier. S'adresser à l'encoignure Dumaine et Royale No 207. 11mai—1m

F. DULHONDE & Co.,
Facteurs de coton
ET MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
Rue Natchez No 37,
Entre les rues Camp et Magasins—NLLE-ORLEANS.
REFERENCES.
Cobb, Martin & Co, New York; Martin & Co, Louisville, Ky.; S. H. Kennedy & Co, Nlle Orléans, La; Rivee, Battle & Co, Mobile, Ala; Chas D Field & Co, Chicago, Ill. 9juin—1m

Madame M. A. BISHOP
A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'elle vient d'ouvrir un magnifique Café au No. 74 rue St-Charles, au-dessous de l'Opéra St Charles. Elle n'a que des liqueurs de choix. LUNCH, tous les jours, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. 9 m—1m

Vêtements et Lingerie
A UNE GRANDE REDUCTION
THOS. C. PAYAN,
RUE DU CANAL, No 72,
VEND en ce moment tout son stock de VETEMENTS DE MODE AU DETAIL à très bas prix. Les acheteurs sont invités à venir en juger eux-mêmes 31mai—1m

AVIS.
AVIS est donné qu'aucune dette contractée par les officiers ou l'équipage du bateau à vapeur ALGERINE ne sera payée par le consignataire JAMES WOOD,
5 juin—6, 15 Nouvelle-Orléans 2 juin 1865.

VENTES A L'ENCAN

Succession de Jodocus F. Brabbe.
PAR GABRIEL LEAUMONT.
JEUDI 15 juin [illegible] à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, [illegible] Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y [illegible] situé dans le faubourg Livaudais, Paroisse d'Orléans [illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
Acte de vente par-devant Octave Morel, notaire public, aux frais de l'acheteur.

VACHERIE.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau rue Royale et Passage de la Bourse.
[illegible]

VACHERIE.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.
LUNDI [illegible]

—Aussi—
[illegible] Et une maison de deux pièces et galerie. [illegible]

Vacherie.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.
MARDI [illegible]

La goëlette DART à l'encan.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
SAMEDI [illegible] La goëlette DART [illegible]
Conditions—Comptant. 15 juin

Propriété rue Montégut.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
SAMEDI [illegible]

Succession de Tranquille Bachelier
PAR S. GUINAULT, encanteur.
[illegible]

Vins de dessert et vieille eau-de-vie de Cognac.
LES soussignés [illegible] eau-de-vie supérieure des marques Pinet Castillon & Co, J. Dupuy Henry Mounié & Co, Joyeux fils Champagne, Moody, A. Boutin. Cognac.
550 caisses vin rouge et blanc des crus suivants: Fontet Canet, Larose, Mouton, Château Margaux 1858, Château Lafite 1858, Château Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes. De la célèbre marque Brandenburg Frères, Bordeaux.
2[illegible] caisses curaçao de Hollande, Lafaurie, 5 caisses liqueurs superfines ditto.
BRULATOUR & Co.
1 juin— 30 rue Conti

Soirée Musicale
Colisseum No 31 rue Bienville.
LE soussigné prévient ses amis et le public que l'ouverture de son jardin aura lieu MERCREDI prochain à huit heures du soir et tous les Mercredis et Vendredis de la semaine par la bande célèbre de M. J. V. Gessner. Pour rafraîchissements le public en jugera par lui même. Venez, voyez et jugez.
6 juin—6 J. HOSCH.

Avis aux Voyageurs.
GRAND HOTEL MEUBLE situé rue du Colysée No 50, quartier des Champs Elysées tenu par Mme VARNEY, de la Nouvelle-Orléans. — Table d'hôte de famille et service à la carte.
Grand jardin, grande cour, billard, etc., etc.,
Cet hôtel se recommande par sa bonne situation et le confortable de son ameublement.
AIMEE VARNEY, née Andry,
16 mai—1m rue du Colysée.

Farine, Porc, &c.
QUATRE CENTS barils de FARINE extra, de choix,
50 barils de FARINE, bonne extra,
40 do do superfine,
30 do do fine.
150 barils PORC mess,
100 do do rump,
50 do do mess prime,
25 do MACHOIRES de choix.
100 caisses VIN ROUGE,
50 barils WHISKY non rectifié.
A vendre par B. P. ETHEL,
11 juin—6 rue Poydras, No 103.

DIVERS. DIVERS.
CENT barriques vin rouge St. Julien Médoc,
100 barriques vin rouge de Marseille, très corsé,
100 quarts de pipe vin de Porto et Madère,
200 caisses de 1/4 boîtes sardines à l'huile,
100 caisses de 1/4 do do
200 paniers huile d'olive Plagniol, [illegible] onces,
600 caisses vins rouge et blanc,
30 barils vinaigre de vin blanc,
50 balles amandes à coque tendre,
30 sacs noisettes,
80 sacs noix du Brésil,
100 caisses raisins Layers, en débarquement du steamer King Shoey, et du navire Henrick Wergeland venant de Bordeaux.
A vendre par ANT. LANATA,
11 juin—6 9 & 11 rue Jefferson.

P. Charles CUVELLIER,
AVOCAT, &c,
A repris l'exercice de sa profession au bureau de WALTER H. PETERS, Notaire Public, &c.
No 143, rue Gravier
11 juin—10 entre Camp et St Charles.

DEMANDE DE MAISON.
ON DEMANDE à louer tout de suite une bonne maison de quatre appartements avec mansarde.
S'adresser à G. JAQUET,
12 juin—3 44 rue St-Pierre, entre Chartres et Royale.

AVIS.
On désire acheter une propriété située dans les limites comprises entre les rues Ste Anne, Esplanade, Conti et Remparts.
S'adresser au No 49 Passage de la Bourse. 13 juin—6

DEMANDE DE PLACE.
UN monsieur qui vient d'arriver en ville, demande une place d'instituteur. Il a reçu une bonne éducation d'université et est bien connu comme littérateur au Sud. S'adresser, par lettre, à Evelyn, au bureau de l'Abeille. 8juin—